

Appel à Manifestation d'Intérêt

**Programme STEP - Soutien à la Transformation et
à l'Expérimentation Pédagogiques**

Sommaire

1. CADRE GENERAL	3
2. PROGRAMME STEP	3
3. ORGANISATION DE L'AMI.....	4
3.1. Nature des projets soutenus	4
3.2. Phases d'un projet STEP.....	4
3.3. Pépinière de projets	5
3.4. Nature des moyens alloués	5
4. MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT	5
4.1. Première rencontre après réception de la lettre d'intention	5
4.2. Ecriture du projet	5
4.3. Mise en œuvre du projet	6
4.4. Bilan.....	6
5. ACTIONS PRIORITAIRES AU TITRE DE 2017.....	6
6. ELIGIBILITE DES PROJETS ET CRITERES D'EVALUATION.....	7
6.1 Pertinence des projets	7
6.2. Maturité des projets.....	8

1. CADRE GENERAL

La transformation de l'offre de formation, engagée dans le cadre de la construction du projet d'accréditation 2016-2020, constitue l'un des axes forts du **projet stratégique U25** et se décline à travers deux grands objectifs : promouvoir une offre de formation distinctive ancrée sur une recherche pluridisciplinaire au meilleur niveau et dynamisée par l'innovation pédagogique, et faire de l'étudiant un acteur de sa réussite et de son futur.

Inscrite dans la durée et rythmée par le **processus d'amélioration continue** de l'offre, cette transformation constitue la priorité de ce contrat quinquennal en matière de formation, et doit faire l'objet d'une appropriation progressive par l'ensemble des équipes pédagogiques (EP).

L'**approche programme** (AP) déployée dans le cadre du projet d'accréditation avait pour objectif de favoriser la construction de formations centrées sur les apprentissages et selon une approche par compétences (APC). Cette transformation de fond doit être poursuivie au service de l'amélioration progressive de la cohérence et de l'efficacité des formations.

La transformation de l'offre de formation nécessite également de poursuivre l'**évolution des pratiques pédagogiques**, en développant notamment les enseignements hybrides de manière à privilégier, dans le face à face présentiel, les interactions entre enseignants et étudiants.

Enfin, la transformation de l'offre doit être conduite selon un processus *bottom-up*, **favorisant les initiatives** et permettant de concevoir et de tester des expérimentations. Cela nécessite d'offrir un accompagnement adapté en ingénierie de formation au service de l'AP/APC et en pédagogie universitaire.

Cet appel à manifestation d'intérêt, ouvert au fil de l'eau, vise à accompagner les équipes pédagogiques qui souhaitent se lancer dans la mise en œuvre de **projets transformants** répondant à ces attentes, à l'échelle d'une unité d'enseignement, d'un parcours de formation ou d'une mention.

2. PROGRAMME STEP

Le programme STEP (*Soutien à la Transformation et l'Expérimentation Pédagogiques*) est destiné à promouvoir la transformation de l'offre de formation dans l'esprit d'un nouveau modèle d'université au service d'une transmission des savoirs créative, collaborative et diversifiée. Il a pour objectif de susciter, d'accompagner et de valoriser les expérimentations au service de transformations pédagogiques durables. Il bénéficie pour cela des moyens de l'initiative d'excellence et du fonds d'intervention formation de l'université de Bordeaux. La dotation attribuée à ce programme pour l'année 2017 s'élève à 400 K€.

Les projets soutenus devront porter sur la création de dispositifs nouveaux qui entrent dans une vision d'approche-programme et qui sont destinés à venir remplacer de manière pérenne des dispositifs existants de l'offre de formation, une fois leur pertinence et leur viabilité démontrées. Ils devront être initiés et portés par des équipes pédagogiques, et viser une amélioration de la formation à travers, entre autres :

- la collaboration et le décloisonnement entre les disciplines, et le développement de compétences transverses ;
- le renforcement de l'appropriation de l'Approche Programme /Approche Par Compétences au service de la cohérence et de la lisibilité des cursus, et du développement de la formation tout au long de la vie (FTLV) ;
- le renforcement de l'articulation entre formation et recherche, et l'implication effective des périmètres de recherche dans le processus d'ingénierie et de mise en œuvre des formations ;

- la participation active des étudiants à l'élaboration, la mise en œuvre et l'amélioration de la formation, et l'accompagnement à la réussite (renforcement de la motivation et de l'autonomie, facilitation des apprentissages, etc.) ;
- la prise en compte de la diversité des publics : Formation Initiale/Formation Continue, apprentis, étudiants à besoins spécifiques (PHASE), étudiants éloignés ou salariés, accessibilité pédagogique ;
- l'internationalisation de la formation.

De manière générale, les projets devront viser une véritable **transformation des pratiques pédagogiques**, que ce soit par l'intégration du numérique ou la mise en œuvre de tout environnement créatif et diversifié. Ils devront contribuer à installer une pédagogie active qui développe les compétences d'autonomie, de créativité, d'initiative, de responsabilité et de coopération des étudiants. Sans que la liste soit exhaustive, on privilégiera des dispositifs d'apprentissage par problèmes et par projets, des dispositifs de classes inversées, des enseignements basés sur situation authentique, la mise à disposition de ressources pédagogiques diversifiées, etc.

3. ORGANISATION DE L'AMI

3.1. Nature des projets soutenus

L'appel à manifestation d'intérêt STEP est ouvert au fil de l'eau afin de permettre toute la souplesse nécessaire pour favoriser les initiatives des équipes pédagogiques et pouvoir accompagner la préparation des projets qui nécessitent une phase préliminaire de maturation.

Il s'adresse prioritairement aux équipes pédagogiques de mention (EPM) souhaitant porter collectivement un projet de transformation pédagogique dans le cadre de l'amélioration continue de l'offre de formation, ou à des équipes interdisciplinaires souhaitant porter un projet transverse en lien avec leurs EPM respectives.

L'AMI est également destiné à des composantes (SNI ou UF) souhaitant porter un projet de transformation pédagogique intégrant une dimension pilotage.

Enfin, l'AMI est ouvert à des expérimentations plus exploratoires, dans la mesure où les porteurs articulent leur projet avec une équipe pédagogique et une composante pour démontrer son caractère transformant. Ce dernier volet est destiné à favoriser l'émergence de propositions nouvelles et véritablement innovantes.

Les projets peuvent s'inscrire dans une durée allant de une à trois années, selon l'ampleur de l'expérimentation et de la transformation ciblées.

3.2. Phases d'un projet STEP

Une réponse à l'AMI STEP est construite et mise en œuvre à travers cinq étapes allant de la manifestation d'intérêt jusqu'au déploiement effectif lorsque l'expérimentation est concluante.

1. **Manifestation d'intention.** Elle se fait au moyen d'un formulaire de déclaration d'intention d'expérimentation et de transformation pédagogique.
2. **Construction.** Si le principe du projet est validé, cette seconde étape est consacrée à l'écriture du projet en intégrant une auto-évaluation. Cette phase bénéficie de l'accompagnement de l'équipe de la Mission d'Appui à la Pédagogie et à l'Innovation (MAPI).

3. **Instruction** du projet. Expertise du projet et avis de la **Commission Permanente Soutien à la Pédagogie**.
4. **Expérimentation**. Mise en œuvre du projet, évaluation de l'expérimentation (reconduction de l'expérimentation pour un an, validation définitive, initiation d'un nouveau projet, abandon).
5. **Déploiement**. Le déploiement a vocation à se dérouler dans le cadre de l'amélioration continue de l'offre. Il comporte un volet diffusion et élargissement de l'expérience.

3.3. Pépinière de projets

Lorsqu'un projet n'est pas suffisamment mûr pour entrer en phase de construction, il peut bénéficier d'un accompagnement préalable à travers un dispositif de **pépinière de projets**. Cela permet à une équipe de déposer une demande de soutien alors que son projet est encore peu formalisé et nécessite un accompagnement spécifique.

Plus généralement, ce dispositif est destiné à encourager les initiatives et à faciliter l'émergence de dispositifs nouveaux susceptibles de contribuer à l'amélioration des formations. Il bénéficie de moyens spécifiques pour offrir un accompagnement renforcé, et permettre à des équipes de réfléchir en amont aux dispositifs qu'elles souhaitent expérimenter et de mieux en définir les objectifs et en évaluer les besoins.

3.4. Nature des moyens alloués

Les moyens affectés peuvent répondre à des demandes diverses et permettre de prendre en charge :

- une prise en compte du temps de l'investissement des enseignants/chercheurs et enseignants dans le service statutaire ;
- l'acquisition de matériel et/ou de ressources documentaires et pédagogiques ;
- la rémunération de personnels ;
- des frais de missions ;
- des prestations de service externes.

Lorsque cela s'avérera nécessaire, les arbitrages budgétaires seront rendus par la commission permanente.

4. MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT

4.1. Première rencontre après réception de la lettre d'intention

Après réception de la lettre d'intention, l'équipe MAPI contacte l'équipe projet pour une rencontre destinée à prendre connaissance du projet, à recevoir un premier avis sur sa pertinence au regard des axes stratégiques, à définir les besoins et les modalités d'accompagnement (calendrier et échéancier, nature de l'aide, acteurs sollicités).

4.2. Ecriture du projet

Cette phase de conception et d'écriture du projet est nécessaire pour définir concrètement l'équipe projet, les objectifs, les livrables, les budgets, les résultats attendus, les procédures d'évaluation et de

validation. Elle donne lieu à un accompagnement spécifique de la MAPI qui accompagne l'écriture du projet tout autant sur les aspects organisationnels et formels (échanciers, démarche de conduite de projet, budget...) que sur les aspects pédagogiques (objectifs, méthodes, dispositifs, évaluation) et techniques.

4.3. Mise en œuvre du projet

Le projet est également accompagné par la MAPI dans sa mise en œuvre, pour ce qui concerne la production de ressources, l'expérimentation et l'implantation dans les programmes de l'offre de formation, l'évaluation des actions engagées.

4.4. Bilan

Le projet réalisé, il est temps de faire le bilan de l'action engagée et de décider de sa diffusion éventuelle, de son élargissement ou déploiement à d'autres secteurs de formation, des modifications à apporter, etc. Une rencontre avec l'équipe MAPI est organisée en ce sens et contribue à l'accompagnement de cette réflexion.

5. ACTIONS PRIORITAIRES AU TITRE DE 2017

Cette section précise la liste des actions qui seront financées de manière prioritaire au titre de l'année 2017.

1. Cohérence interne d'une formation ou d'un élément de formation

Ces actions sont ciblées sur l'amélioration de l'alignement pédagogique d'une formation, d'un parcours ou d'un groupe d'UE : adéquation entre les acquis d'apprentissage, les contenus et les méthodes d'enseignement et d'évaluation. Elles s'inscrivent dans le cadre général de déploiement de l'AP et de son appropriation par les équipes pédagogiques.

2. Évolution des stratégies pédagogiques

Ces actions visent à favoriser la mise en ligne d'un enseignement, le développement de formations hybrides, les formes de pédagogie active (approches par problèmes, classes inversées, etc.) ou encore l'utilisation des nouveaux dispositifs, matériels ou espaces pédagogiques. Elles sont notamment destinées à contribuer à l'amélioration de la cohérence des formations (adéquation entre objectifs, méthodes d'enseignement et évaluation des acquis).

3. Développement de modules transverses et d'enseignements interdisciplinaires

Ces actions ont pour objectif de favoriser la collaboration entre équipes pédagogiques interdisciplinaires et visent l'acquisition de compétences transverses partagées par des étudiants de disciplines différentes, de cursus différents, et le cas échéant d'années d'étude différentes.

Une attention particulière sera accordée aux projets portant sur la mise en place d'UE ou groupes d'UE de L3 co-portés par plusieurs EPM et partagés par plusieurs mentions. Ces projets devront permettre à des étudiants de plusieurs disciplines de partager un même enseignement interdisciplinaire afin, notamment, de faciliter les projets d'insertion professionnelle à l'issue de la licence.

4. Restructuration d'une formation en blocs de compétences

Ces actions sont destinées à faire évoluer l'architecture des formations de manière à faire émerger des blocs de compétence éligibles au compte personnel de formation (CPF)¹. Ces

¹Les blocs de compétences ont été créés par la loi du 5 mars 2014 comme des objets finançables par le CPF.

actions seront conduites en lien avec les services de formation continue, selon une démarche approche programme.

5. Renforcement du pilotage pédagogique

Ces actions sont plutôt destinées aux composantes ou aux mentions de grande taille et visent à renforcer le pilotage pédagogique : expérimentation et renforcement de procédures d'amélioration continue, prise en compte du temps étudiant, efficacité d'une formation, etc.

6. ÉLIGIBILITE DES PROJETS ET CRITERES D'EVALUATION

Pour être éligible au programme STEP, un projet doit faire l'objet d'une déclaration d'intention Cette déclaration devra ensuite faire l'objet d'une validation de principe par les SNI de rattachement. À ce stade, il s'agit seulement d'une validation de principe de l'intérêt que les différents acteurs portent au projet.

Les étapes de construction et d'instruction du projet ont pour objectif de préciser le contenu du projet, puis le cas échéant de valider sa mise en œuvre. Elles devront également faire l'objet de validation :

- de l'adéquation avec le projet pédagogique de la part de la (ou des) EPM porteuse(s) ;
- de la soutenabilité en termes de moyens, de personnels et de ressources nécessaires de la part de la (ou des) composante(s) concernées.

Les projets ayant un impact sur les ressources de l'établissement (système d'information, locaux, matériels mutualisés) devront être visés par les pôles et directions concernées. Les transformations ayant un impact sur la structure ou la mise en œuvre de l'offre devront s'inscrire dans le cadre de l'amélioration continue de l'offre établie par la Direction de la Formation et de la Gestion des Cours, notamment en ce qui concerne les calendriers de validation réglementaire de ces modifications. L'accompagnement à la construction des projets a également pour but de faciliter ces démarches.

L'auto-évaluation des projets par les porteurs, ainsi que leur évaluation lors de leur instruction, doivent permettre d'apprécier leur pertinence et leur maturité. Ces éléments ont vocation à être précisés lors de la phase de construction du projet avec un accompagnement méthodologique de la MAPI.

6.1 Pertinence des projets

La pertinence des projets sera évaluée à travers les critères suivants :

– Adéquation avec les objectifs du programme et les actions prioritaires

Le premier critère d'éligibilité d'un projet au programme STEP est son adéquation avec le projet stratégique. Les objectifs du programme (section 2) précisent les actions destinées à mettre en œuvre le volet formation du projet stratégique U25. Ces objectifs s'inscrivent dans la durée. Les actions prioritaires (section 5) peuvent être ajustées chaque année à l'issue d'un bilan conduit par la CFVU.

– Cohérence et ancrage du projet

Le projet doit s'inscrire clairement dans l'offre et la politique de formation des composantes de formations concernées, avec une implication effective de structures de recherche dans l'ingénierie du projet et sa mise en œuvre.

– **Caractère transformant**

Le caractère transformant du projet peut s'évaluer à deux niveaux.

À l'échelle des formations, il s'agit d'explicitier la nature de la transformation à travers la manière dont elle fait évoluer les contenus et pratiques pédagogiques, et son effectivité (nombre d'ECTS concernés).

À l'échelle de l'établissement, il s'agit de mesurer l'impact attendu : caractère démonstrateur de l'expérimentation, degré de mutualisation et de transversalité, nombre d'étudiants concernés, effet d'entraînement au delà du périmètre, stratégie de diffusion ou de montée en puissance, potentiel d'élargissement ou de transférabilité, dispositifs de communication et valorisation prévues, etc.

6.2. Maturité des projets

La maturité des projets sera évaluée à travers les critères suivants :

– **Capacité de pilotage**

L'équipe portant un projet de transformation et d'expérimentation pédagogique doit être, sauf cas particuliers, une émanation d'une équipe pédagogique de mention ou de parcours. La capacité de pilotage du projet dépend par conséquent fortement de l'organisation de cette équipe pédagogique et de son mode de fonctionnement. Particulièrement lorsque le projet concerne toute une mention, le mode de travail de l'EPM, les liens d'organisation entre les parcours, les processus de prise de décision et de diffusion de l'information, le lien avec l'UF de rattachement constituent des éléments importants d'appréciation de la capacité de pilotage.

– **Faisabilité**

Les projets fourniront une analyse des besoins en matière de formation des membres de l'EP, de temps d'investissement, de ressources humaines, matérielles ou pédagogiques, et de moyens spécifiques.

Ils présenteront également une feuille de route détaillant le calendrier de mise en œuvre opérationnelle, et prévoyant notamment le schéma d'intégration à l'offre de formation, son implantation, les modalités et échéancier de son évaluation.

– **Pérennité**

Le programme STEP ayant vocation à financer des transformations, les financements attribués ne peuvent aller au delà de trois années (incluant les étapes de construction et d'expérimentation). Les projets devront par conséquent explicitier un modèle économique durable à court, moyen et long terme, et tout particulièrement la soutenabilité à partir de la phase de déploiement. Le principe qui être devra principalement retenu est le remplacement d'un enseignement ou dispositif existant par celui qui fait l'objet de l'expérimentation.

– **Dispositif d'évaluation**

Le projet devra explicitier les dispositifs prévus pour évaluer le résultat de l'expérimentation et décider ou non de son déploiement effectif (auto-évaluation conduite par l'équipe, évaluations prenant notamment en compte l'avis des étudiants, etc.). Il devra également explicitier la manière dont cette évaluation se poursuivra dans le cadre de l'amélioration continue de l'offre de formation.

CONTACT

step@u-bordeaux.fr